



## Conseil économique et social

Distr. générale  
31 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

---

### Commission de la condition de la femme

Cinquante-neuvième session

9-20 mars 2015

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale  
sur les femmes et à la session extraordinaire  
de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes  
en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement  
et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle »

### **Déclaration présentée par la Fédération mondiale des organisations de femmes ukrainiennes, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social\***

Le Secrétaire général a reçu le texte de la déclaration ci-après, qui est distribué en application des paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

---

\* La présente déclaration n'a pas fait l'objet d'une relecture sur le fond par les services d'édition.



## Déclaration

En ce moment historique en 2015, vingtième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes tenue à Beijing, et à l'aube de l'évaluation des Objectifs de développement pour le Millénaire et de leur réinterprétation dans le cadre des Objectifs de développement durable pour l'après 2015, nous adhérons aux efforts entrepris par le Conseil économique et social des Nations Unies afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des promesses de Beijing. Nous espérons également que la cinquante neuvième session de la Commission de la condition de la femme contribuera à garantir que l'égalité entre les sexes et les droits des femmes seront au centre et au cœur même des discussions, stratégies et négociations.

Nous souscrivons à l'objectif global de réduction de la pauvreté dans le monde, qui touche les femmes intimement, les prive de leur autonomie et accentue leur exposition à tous types de violence. En dépit des progrès notables accomplis en faveur des femmes, le partage du pouvoir reste un domaine où des améliorations considérables sont nécessaires; en outre, nul problème ne semble plus urgent que celui de la violence persistante dont sont victimes les femmes et les filles de tous âges dans tous les pays du monde. Les violations des droits fondamentaux des femmes se poursuivent en toute impunité et sans que les victimes disposent de recours pour se protéger dans la plupart des pays du monde.

En notre qualité de fédération mondiale d'organisations de femmes ayant pour dénominateur commun notre héritage ukrainien et intervenant dans les pays de l'ensemble de la région couverte par la Commission économique pour l'Europe, nous nous félicitons de l'examen régional en cours lancé à Genève début novembre 2014. Nous exhortons les femmes des pays de la région, dont les pays d'Europe de l'Est et les anciennes républiques soviétiques, à analyser et à rendre publics les effets des récents événements survenus en Ukraine sur les femmes de ce pays, notamment le déplacement, l'interruption du travail et de l'éducation, la paupérisation et, parallèlement, les problèmes médicaux et sociaux.

Le récent conflit qui se poursuit a été déclenché par l'annexion illégale en mars 2014 d'un territoire ukrainien, la Péninsule de Crimée, par la Fédération de Russie, suivie peu après de l'invasion militaire d'une région de l'est de l'Ukraine par les forces de la Fédération de Russie en vue d'aider les séparatistes soutenus par la Russie. Ces actes ont attisé, au lieu de désamorcer, le conflit, qui ne s'est pas apaisé.

L'agression militaire contre l'Ukraine a été précédée d'une période d'offensive sociale et culturelle menée par l'intermédiaire de médias basés en Russie, détenus et soutenus par le Gouvernement russe, présents dans nombre de régions ukrainiennes. Au cours des deux dernières années, la Russie a mené une guerre médiatique en vue de faire échec aux intentions de l'Ukraine d'intégrer les institutions occidentales. À travers cette campagne, la Fédération de Russie se présente comme un bastion de la moralité contre la décadence occidentale et cherche à imposer une redéfinition du discours économique, politique et social, conformément à la politique russe en matière de problématiques hommes femmes. En particulier, nous notons une attaque contre « les sexes » par le biais d'une campagne médiatique de désinformation massive visant la société civile ukrainienne, surtout ses voix les plus prometteuses, à savoir celles des femmes organisées.

Les femmes ont été des partenaires sur un pied d'égalité avec les hommes, lors des manifestations de Maïdan à l'hiver 2013-2014, puis au fil de l'évolution de la Révolution de la dignité de l'Ukraine contre la corruption. Une fois que la guerre non déclarée eut éclaté, les femmes sont devenues minoritaires au sein des troupes engagées dans le combat militaire actif. Elles représentent toutefois une majorité disproportionnée des personnes déplacées par le conflit. Les femmes prédominent parmi les populations déplacées de la zone de guerre située dans l'est de l'Ukraine. Elles sont également majoritaires parmi celles déplacées de Crimée.

L'un des aspects les plus tragiques de la crise en cours est le déplacement interne des peuples autochtones d'Ukraine, les Tatars de Crimée, qui se sont opposés à l'invasion russe de la péninsule et au pseudo référendum qui a suivi. Ils ont fui en masse la persécution russe vers l'intérieur des terres ukrainiennes. Il convient de reconnaître officiellement leur statut de personnes déplacées de force, en tant que membres d'une communauté déplacée de force, ainsi que l'impact de cette violence sur leur situation.

Par ailleurs, à travers l'Ukraine, ce sont les femmes – les mères ainsi que les épouses et les enfants des soldats – qui subissent les conséquences du conflit et prennent soin des blessés et des traumatisés. Les femmes de la diaspora ukrainienne dans le monde sont également engagées dans une action humanitaire d'envergure pour venir en aide aux familles touchées et aux institutions de soins sanitaires du pays sollicitées au-delà de leurs capacités.

Au sein de cet effort de guerre, il semble rester peu de place pour débattre des moyens par lesquels une société pourrait opposer une résistance non violente à une agression étrangère sur son propre sol. Malgré le désir de paix et de réconciliation, ceux qui restent fidèles à l'État ukrainien ne peuvent que souscrire au droit de l'Ukraine à défendre ses frontières. Cependant, en ce quatorzième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) par le Conseil de sécurité des Nations Unies, nous continuons d'aspirer à des directives et des mesures claires qui soient en accord avec l'appui aux femmes, à la paix et à la sécurité. Sachant que dans certaines régions du monde, la reconnaissance des atouts des femmes et leur inclusion dans la planification de l'après conflit ont permis de bâtir un avenir plus radieux pour les sociétés, nous croyons fermement que ces exemples devraient être imités.

Nous exhortons à inscrire l'Ukraine au rang de toutes les priorités axées sur les femmes luttant pour l'égalité des droits. Outre la promotion de la participation des femmes aux négociations en vue de l'élaboration de politiques, nous plaçons pour la poursuite des efforts visant à renforcer la société civile tout entière, en favorisant l'engagement aux côtés des dirigeants politiques de manière à faire naître une responsabilité non seulement au Conseil de sécurité des Nations Unies, mais aussi au sein des gouvernements nationaux des États membres de l'ONU.